

Chapitre 20

LOI DE CRÉDITS POUR 2013-2014 (IMMOBILISATION)

(Sanctionnée le 5 novembre 2012)

Considérant qu'il appert, du message de la commissaire et du budget des dépenses qui l'accompagne, que les montants indiqués à l'annexe de la présente loi sont nécessaires pour payer les dépenses en immobilisation du gouvernement du Nunavut afférentes à l'exercice se terminant le 31 mars 2014,

la commissaire du Nunavut, sur l'avis et avec le consentement de l'Assemblée législative, édicte :

Définitions

1. Les définitions figurant à l'article 1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* s'appliquent à la présente loi.

Champ d'application

2. La présente loi s'applique à l'exercice se terminant le 31 mars 2014.

Crédits

3. (1) Il peut être engagé des dépenses, en conformité avec la *Loi sur la gestion des finances publiques*, aux fins et à concurrence des montants indiqués à l'annexe.

Plafond

(2) Le montant total des dépenses engagées sous le régime de la présente loi ne doit pas dépasser 152 859 000 \$.

Péremption des crédits non utilisés

4. Sous réserve des articles 36 et 37 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, l'autorisation que prévoit la présente loi d'engager des dépenses aux fins et à concurrence des montants indiqués à l'annexe expire le 31 mars 2014.

Inscription aux comptes publics

5. Les montants dépensés au titre de la présente loi doivent être inscrits aux comptes publics, en conformité avec les articles 72 et 73 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Entrée en vigueur

6. La présente loi entre en vigueur le 1^{er} avril 2013.

ANNEXE

CRÉDITS AFFECTÉS À L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 MARS 2014

CRÉDIT N° 2 : IMMOBILISATION

<u>POSTE</u> <u>N°</u>	<u>OBJET</u>	<u>MONTANT</u>
1.	Bureau de l'Assemblée législative	255 000 \$
2.	Finances	8 270 000
3.	Justice	8 975 000
4.	Culture et Patrimoine	60 000
5.	Éducation	16 910 000
6.	Santé et Services sociaux	24 620 000
7.	Environnement	3 980 000
8.	Services communautaires et gouvernementaux	40 873 000
9.	Développement économique et Transports	20 075 000
10.	Société d'habitation du Nunavut	28 841 000

IMMOBILISATION : TOTAL **152 859 000 \$**

CRÉDITS D'IMMOBILISATION : TOTAL **152 859 000 \$**